

**LIQUIDATION D'UNE INDIVISION CONVENTIONNELLE OU RÉSULTANT D'UN PACS**

**LISTE DES PIÈCES À FOURNIR**

**I. Procédure**

- Coordonnées des avocats des époux ;
- Copie des jugement et/ou ordonnance afférents au divorce s'il y a lieu.

**II. État civil**

- Copie recto/verso de la carte d'identité (ou passeport) ;
- Extrait de l'acte de naissance de moins de trois mois ;
- Extrait de l'acte de mariage de moins de trois mois ;
- Copie du contrat de PACS (s'il y a lieu) ;
- Copie du récépissé de l'enregistrement du PACS auprès du Tribunal d'Instance (s'il y a lieu) ;
- Copie du récépissé de l'enregistrement de la dissolution du PACS auprès du Tribunal d'Instance, s'il y a lieu ;
- Questionnaire d'état-civil dûment complété.

**III. Créance entre partenaire ou concubins/comptes indivision**

- Copie de toutes factures, titres ou relevés de compte justifiant d'une créance de l'une des parties à l'encontre de l'autre ;
- Copie de toutes factures, titres ou relevés de compte justifiant d'une créance de l'une des parties à l'encontre de l'indivision.

**IV. Actif**

• **Établissements bancaires**

- Copie du dernier relevé de(s) compte(s) joint(s) + adresse et dénomination des banques.

• **Biens immobiliers indivis**

- Titres de propriété ;
- Évaluation de la valeur des biens immobiliers indivis (avis de valeur de moins de 3 mois par une agence immobilière ou expertise) ;
- Valeur locative des biens immobiliers indivis (avis de valeur de moins de 3 mois par une agence immobilière ou expertise) en cas d'occupation privative du bien par l'une des parties ;

- Nom et adresse du syndic si les biens sont en copropriété ;
- Copie du bail et du dernier relevé du compte de gérance éventuel si les biens sont loués.
- Parts de société
- Kbis de la société de moins de trois mois ;
- Copie des statuts constitutifs revêtus des mentions d'enregistrement de la Recette des Impôts ;
- Copie des statuts mis à jour (s'il y a lieu) ;
- Attestation de la valeur actuelle des parts sociales ou des actions établies par un expert-comptable.
- Divers
- Copie de la carte grise des véhicules automobiles acquis par les deux époux et leur valeur ARGUS.

V. **Passif** (toutes sommes restantes dues au jour du partage)

- Factures des sommes dues par l'indivision (impôts sur le revenu, taxe foncière ; taxe d'habitation, électricité, téléphone, charges de copropriété ...) ;
- Copie des actes ou contrats de prêts souscrit par l'indivision en cours + tableau d'amortissement définitif.

VI. **Comptabilité – Provision sur frais**

- Copie des RIB respectifs des époux ;
- Prévoir un virement bancaire de provision sur frais de 350 €.